

Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017

AVIS D'EXAMEN
OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX
PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE ET FORMATION
PROFESSIONNELLE SPECIALISEE

CONDITIONS

Peuvent se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) les enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

- **OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS** **10 SEPTEMBRE 2025**
- **DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS** **12 OCTOBRE 2025**

DATE DE DEPOT DES DOSSIERS

- **au plus tard (dossiers sous format numérique uniquement)** **19 mars 2026**

A l'adresse suivante pour les départements 14, 27 et 50 : dec-concours3-caen@ac-normandie.fr

A l'adresse suivante pour les départements 61 et 76 : dec-concours6-caen@ac-normandie.fr

INSCRIPTION EN LIGNE

Les candidats devront s'inscrire via le site internet du Rectorat de l'académie de Normandie à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscriptions-cappei>

Une réunion d'information se tiendra le mercredi 17 septembre 2025 à 13h30
en visioconférence à cette adresse :

[https://visio-
agents.education.fr/meeting/signin/invite/440141/creator/123146/hash/5b90a76894d0851f10f7
edd38362096c4f38bf8e](https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/440141/creator/123146/hash/5b90a76894d0851f10f7edd38362096c4f38bf8e)

Seules les inscriptions via « les démarches simplifiées » respectant les délais mentionnés ci-dessus seront prises en compte.